

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 janvier 2021 de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole des Mines d'Alès appelée Mines Alès Alumni

Il est 18h, Guy Sabatier ouvre la séance. Il est en présence des membres du Bureau, Gilles CAPDESSUS et Jean-Claude DURIEZ et du directeur de l'association qui feront office de scrutateurs. Il remercie les quelques membres qui assistent à cette Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E) par visioconférence suite à l'invitation qui a été adressée dans la journée à tout le corps électoral.

Guy Sabatier rappelle le contexte de cette AGE et les conditions d'organisation de celle-ci, à huis clos du fait des contraintes sanitaires liées à la Covid 19. Il insiste ensuite sur l'esprit dans lequel les projets de statuts et règlement intérieur soumis à l'A.G.E. ont été rédigés, saluant la volonté de coller au plus près aux statuts type « ARUP » tout en se donnant les quelques libertés nécessaires permettant de répondre au mieux aux besoins de notre association en termes de gouvernance et de développement.

Enfin, il indique que la convocation et les modalités de vote sont conformes aux statuts actuels et que conformément à ces derniers, le quorum est fixé à 25% des membres et l'approbation des statuts doit recueillir les 2/3 de votes favorables.

C'est Me Colombier, huissier de justice à Alès qui a dépouillé les bulletins qui, comme le prévoyaient les modalités de vote, lui ont été obligatoirement adressés par courrier postal ou par mail à une adresse spécifiquement créée pour l'occasion et uniquement consultable par elle.

Sous le contrôle des scrutateurs Guy SABATIER procède à la lecture du Procès-verbal dressé par Me COLOMBIER.

244 membres de l'association ont pris part au vote sur un corps électoral de 970 membres. Le quorum est donc atteint. A noter que 17 bulletins n'ont pas été remplis correctement et ont été considérés comme nuls.

Pour la résolution 1 visant à renoncer à la reconnaissance d'utilité publique 222 votants se sont prononcés pour et 5 contre. Cette résolution est donc adoptée.

Pour la résolution 2 visant à approuver le projet de statuts proposé, 225 votants se sont prononcés pour et 2 contre. Cette résolution est adoptée.

Pour la résolution 3 visant à approuver le projet de règlement intérieur proposé, 226 votants se sont prononcés pour et 1 contre. Cette résolution est adoptée.

Pour la résolution 4 visant à permettre au Président d'engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces nouveaux statuts et règlement intérieur, 226 votants se sont prononcés pour et 1 contre. Cette résolution est adoptée.

Guy SABATIER et son Bureau se félicitent de l'approbation de ces nouveaux statuts et règlement intérieur. Ce résultat permettra de très rapidement mettre fin au mandat du Conseil d'Administration transitoire, mis en place depuis janvier 2020, pour remplir cette mission. Ils remercient tous ceux qui ont œuvré pour cette réussite et se tournent d'ores et déjà vers le futur qu'ils espèrent serein et solidaire.

A très court terme le Conseil d'administration se réunira pour convenir de la date de la prochaine Assemblée Générale électorale, probablement fin mars ou début avril, le temps de lancer un appel à candidature. Ils appellent de leurs vœux qu'un grand nombre de membres représentatifs de la diversité de notre communauté y réponde pour créer une nouvelle équipe de gouvernance.

Guy Sabatier laisse ensuite la parole à l'assemblée. Unanimement, les membres se réjouissent de ce vote et félicitent le Conseil d'Administration actuel et le Comité de suivi pour leur travail et l'accomplissement de leur mission.

Il est 18h30, Guy SABATIER clôt la séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guy Sabatier', written in a cursive style.